

Renforcer la politique européenne de voisinage

2007/2088(INI) - 04/12/2006 - Document annexé à la procédure

MAROC : PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOISINAGE

Le présent document de travail de la Commission vise à accompagner la communication d'ensemble sur le renforcement de la Politique européenne de voisinage.

Il porte spécifiquement sur les progrès accomplis par le Maroc dans la mise en œuvre du Plan d'action UE-Maroc dans le cadre de la politique de voisinage.

Adopté en 2005, ce Plan d'action a vu au cours de ses 2 premières années de mise en œuvre, un renforcement significatif des relations entre l'UE et le Maroc dans tous les domaines, notamment parce que le Maroc a démontré un intérêt véritable pour la politique européenne de voisinage (PEV), dans laquelle il voit le cheminement vers le statut avancé qu'il a toujours appelé de ses vœux. Pour les autorités marocaines, l'arrimage à l'Europe est un choix stratégique et le Plan d'action constitue un point d'ancrage pour les réformes.

Le Roi du Maroc a lancé de nombreuses initiatives visant la modernisation de l'État ; la démocratisation et la réconciliation nationale - en particulier à travers l'Instance Équité et Réconciliation, la loi sur les partis politiques, la loi sur la libéralisation du secteur audiovisuel, la loi contre la torture - ainsi que la promotion du développement économique et social, notamment l'« Initiative nationale pour le développement humain », le statut de la femme, et la lutte contre la pauvreté. Ces initiatives se reflètent déjà dans le Plan d'action en tant qu'engagements concrets du Maroc et placent le pays dans un sillon réformateur certain. Beaucoup de ces réformes politiques, ainsi que celles visant à améliorer la transparence de l'environnement économique, vont dans le sens d'une amélioration de la gouvernance au Maroc.

Au niveau des relations politiques bilatérales, le dialogue politique renforcé est devenu un espace pour une discussion politique de plus en plus ouverte. Une coopération toujours plus étroite sur la migration s'est également développée. À cet égard, la finalisation, dans les plus brefs délais, des négociations concernant un accord de réadmission sur la base d'une approche équilibrée et intégrée, constituera l'aboutissement de cette coopération.

Dans le domaine économique, des progrès concrets ont été effectués dans la réalisation d'une bonne partie des objectifs du Plan d'action. Le Maroc a montré une volonté claire de mener ses réformes en profondeur, dans le but d'enclencher une dynamique positive de développement, de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la compétitivité et d'attraction des investissements étrangers. Le Maroc a aussi finalisé un certain nombre d'accords de coopération avec l'UE, notamment sur le système de navigation par satellite Galileo et sur les services aériens. De plus, les négociations en vue de la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, ainsi que de la libéralisation des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche ont aussi été ouvertes en 2006.

Cependant, des avancées supplémentaires sont nécessaires en matière de lutte contre le chômage des jeunes, de réforme agricole, de facilitation des échanges extérieurs, de législation commerciale, de gouvernance d'entreprise et de diversification de l'économie.

Globalement, le Maroc a mis en œuvre de nombreuses réformes dans tous les principaux chapitres du Plan d'action ; le gouvernement poursuit son effort de modernisation politique, économique et sociale qui devrait lui permettre de réussir à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, conjointement avec l'Union européenne, dans le Plan d'action.

